

SIVU SCOLAIRE
CHARLY-ORADOUR/CHIEULLES
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SIVU SCOLAIRE
CHARLY-ORADOUR/CHIEULLES**

**Du
10 AVRIL 2017
A 18H30
En Mairie de Charly-Oradour**

Sous la Présidence de Fanny FREYTHER

Etaient présents :

Titulaires : FREYTHER Fanny, SEVESTRE Nicole, BICARD Patrick, BOHRER-JAUGE Edith, GOEURIOT Myriam

Suppléant en situation non délibérante : Christophe SALVARO

Absente excusée : FLECKENSTEIN Virgile

Un scrutin a désigné secrétaire de séance :
Myriam GOEURIOT

Membres en exercice : 06
Membres présents : 05
Nombre de voix : 05

Date de la convocation : 03/04/2017
Date d'affichage : 03/04/2017

Point n°01 :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 27 FEVRIER 2017

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27/02/2017.

Point n°02 :

COMPTE DE GESTION 2016

Madame la Présidente invite le Conseil Syndical à approuver le compte de gestion 2016 de M Marc VILLIBORD, Receveur Principal du Trésor Public de VIGY avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le receveur municipal,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 établi par Monsieur le Receveur Principal.

Point n°03 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame Nicole SEVESTRE, Vice-Présidente, présente le compte administratif 2015 et ses résultats :

Madame la Vice-Présidente présente le compte administratif 2016 et ses résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 181 687.71 €

Recettes : 173 190.67 €

Déficit 2016 : - 8 497.04 €

Résultat 2015 : + 49 135.09 €

Résultat de clôture : + 40 638.05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 805.23 €

Recettes : 349.93 €

Déficit 2016 : - 2 455.30 €

Résultat 2015 : + 3917.83

Résultat de clôture : + 1 462.53 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 et ses résultats.

Point n°04 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 3 917,83€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 49 135,09€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -2 455,30€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -8 497,04€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL SYNDICAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 40 638,05€

Point n°05 :

PARTICIPATIONS 2017 DES COMMUNES

Madame la Présidente présente l'état des participations des communes pour l'année 2017 :

	FONCTIONNEMENT	
	Nombre élèves	Participation
CHARLY-ORADOUR	64	91247,30
CHIEULLES	32	45623,65
TOTAUX	96	136870,95

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'état des participations des communes pour l'année 2017.

Point n°06 :

BUDGET PRIMITIF 2017

Madame la Présidente présente le budget primitif 2017 dont l'équilibre s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 192 615 €
Recettes : 192 615 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 7 522.53 €
Recettes : 7 522.53 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

Point n°07 :

DEROGATIONS SCOLAIRES

Afin d'assurer l'ouverture d'une classe supplémentaire en école maternelle à la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Syndical souhaite que les dérogations scolaires pour les élèves de Charly-Oradour soient refusées pour raison de présence d'un accueil périscolaire à Charly-Oradour.

Point n°08 :

DIVERS

- Inscriptions rentrée scolaire 2017/2018 au groupe scolaire les 15 et 22 mai de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
- Demande de report de retraite d'une ATSEM jusqu'au 31/12/2017 (courrier demande précisant jusqu'à la fin de l'année scolaire) : demande non acceptée – retraite au 31/08/2017 comme précisé dans le courrier.
- Conseil d'école du 20/03/2017 : 116 élèves à la prochaine rentrée scolaire.

Ecole maternelle : la salle de motricité sera transformée en salle de classe et la salle de lecture en salle de motricité.

- Lecture de 2 courriers de parents d'élèves au sujet des nouveaux horaires du centre périscolaire à la prochaine rentrée,
- Fête de l'école le 01/07/17 à Argancy (salle prêtée par la Municipalité).

La séance est levée à 20h10

La Présidente,
Fanny FREYTHER